Houblon: organisation commune des marchés OCM, prorogation de l'aide jusqu'en 2002 (modif. règlement (CEE) n° 1696/71)

2000/0330(CNS) - 23/07/2001 - Acte final

OBJECTIF : prorogation de l'aide aux producteurs de houblon. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1514/2001/CE du Conseil modifiant le règlement 1696/71/CE portant organisation commune des marchés dans le secteur du houblon. CONTENU : ce règlement reconduit pour une période de trois ans le montant de l'aide actuellement en place pour le houblon produit dans la Communauté. L'aide est fixé à 480 EUR par hectare à partir de la récolte 1996, pour une période de huit ans. Le règlement est applicable à partir du 01/01/2001.